



Commission scolaire des
Rives-du-Saguenay

PROGRAMME

(PGM)-SG-18/19-01

Reconnaissance des membres du personnel

Instances consultées :	Associations syndicales Associations professionnelles Comité consultatif de gestion Conseil d'établissements Comité de parents
Adopté :	Le 28 mai 2019 (CC-2019-164)
En vigueur :	Le 29 mai 2019
Amendement :	
Auteur :	Secrétariat général

1. Les journées ou semaines thématiques

L'organisation profite de journées ou semaines thématiques pour reconnaître l'investissement quotidien des membres du personnel.

1.1 Critères

- Les journées ou semaines thématiques sont celles qui concernent le milieu scolaire et l'Éducation :
 - o La journée nationale du personnel de soutien scolaire (septembre);
 - o La journée mondiale des enseignants (octobre);
 - o La semaine québécoise des directions d'établissement scolaire (octobre);
 - o La semaine des professionnels de l'Éducation (novembre);
 - o La semaine des enseignants (février);
 - o La semaine du personnel de soutien administratif (avril);
 - o La semaine des services de garde en milieu scolaire (mai).

1.2 Forme

- Aux dates prévues, le service des communications transmet un message de reconnaissance, selon la thématique, par le biais d'un courriel adressé à tous les membres du personnel de la Commission scolaire et par une publication sur les plateformes Internet.

2. Manifestation de reconnaissance

La manifestation de reconnaissance à des membres du personnel a pour but de les reconnaître au regard de leur savoir-être, de leur investissement, de leurs résultats ou de leurs réalisations ou ainsi qu'au regard de leur pratique. Les gestes héroïques peuvent également être reconnus.

2.1 Modalités

- Annuellement, le service des communications invite les membres du personnel à soumettre des candidatures à l'aide du formulaire disponible;
- Les candidatures reçues sont analysées par un comité formé des personnes suivantes :
 - o Un représentant du Service des communications;
 - o Un représentant du Secrétariat général;
 - o Un représentant du Service des ressources humaines;
 - o Un représentant des directions du secteur jeune;
 - o Un représentant des directions du secteur adulte.

2.2 Forme

- Le conseil des commissaires accueille les membres du personnel reconnus lors d'une séance publique, au début de l'année scolaire suivante. Dépendamment de leur nombre, l'évènement peut s'étendre sur plus d'une séance;
- Les membres du personnel peuvent être accompagnés des membres de leur famille et de leurs proches, ou encore de leurs collègues;
- Un souvenir est remis aux membres du personnel reconnus;
- Ils apposent également leur signature dans le livre d'or.

3. Les 25 ans de service

3.1 Critère

- Sont soulignés les membres du personnel qui atteignent 25 ans de service dans l'année en cours, à compter de la date d'embauche.

3.2 Modalité

- Le Service des ressources humaines produit, à chaque mois août, la liste des membres du personnel qui répondent au critère mentionné ci-haut.

3.3 Forme

- Annuellement, le conseil des commissaires reçoit, lors d'un événement, les membres du personnel ayant complété 25 ans de service continu au sein de la Commission scolaire. L'évènement peut être commun à celui relatif à la retraite.
- Un cadeau à l'effigie de la Commission scolaire et gravé au nom du membre du personnel ainsi qu'un message de remerciements et de gratitude personnalisé, préparé par le supérieur immédiat, l'équipe-école, ou toute autre personne signifiante, sont remis au membre du personnel;
- Les membres du personnel soulignés peuvent être accompagnés d'une personne de leur choix;
- Sont invités à cet événement les commissaires, la direction générale et les gestionnaires concernés.

4. La retraite

4.1 Critère

- Sont soulignés les membres du personnel qui ont pris leur la retraite depuis la date de la tenue du dernier événement de reconnaissance.

4.2 Modalité

- Le Service des ressources humaines produit, à chaque mois août, la liste des membres du personnel qui répondent au critère mentionné ci-haut.

4.3 Forme

- Annuellement, le conseil des commissaires reçoit, lors d'un événement, les membres du personnel accédant à leur retraite. L'évènement peut être commun à celui relatif aux 25 ans de service.
- Un cadeau à l'effigie de la Commission scolaire et gravé au nom du membre du personnel ainsi qu'un message de remerciements et de gratitude personnalisé, préparé par le supérieur immédiat, l'équipe-école, ou toute autre personne signifiante, sont remis au membre du personnel;
- Les membres du personnel soulignés peuvent être accompagnés d'une personne de leur choix;
- Sont invités à cet événement les commissaires, la direction générale et les gestionnaires concernés.

5. Ordre du mérite

L'Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) est une distinction qui vise à reconnaître notamment le leadership du récipiendaire, son influence, son engagement, sa rigueur et le travail qu'il a effectué pour favoriser la cause de l'Éducation.

Annuellement, le conseil des commissaires procède à la nomination d'une personnalité significative afin de recevoir la médaille de l'Ordre du mérite, en alternance entre la médaille d'argent et la médaille de bronze.

5.1 Critères

Médaille d'argent

- Réservée au commissaire ou à toute personne exceptionnelle du monde de l'éducation qui a été une source d'inspiration pour ses pairs;
- Avoir œuvré et fait sa marque au niveau régional dans le monde de l'éducation;
- Être reconnue pour son leadership, son influence, son engagement social et communautaire;
- Avoir su favoriser un partenariat entre le milieu de l'éducation et le milieu socioéconomique.

Médaille de bronze

- Décernée à une personne ayant œuvré au service d'une commission scolaire et qui a su mettre en place des activités ou des programmes qui ont favorisé la réussite éducative des jeunes.

5.2 Modalités

- Le secrétaire général établit la liste des candidatures qu'il soumet au conseil, après sollicitation auprès des commissaires et des gestionnaires.

5.3 Forme

- La remise de la médaille se fait lors d'une activité régionale annuelle du Conseil des commissions scolaires de la région 02 (CCSR-02) organisée en alternance de commission scolaire.
- Le service des communications publicise le médaillé.

6. Forces AVENIR

Forces AVENIR vise à reconnaître, à honorer et à promouvoir l'engagement étudiant dans des projets qui contribuent à la formation de citoyens conscients, responsables, actifs et persévérants, à la fois enracinés dans leur collectivité et ouverts sur le monde.

Une catégorie du programme est applicable au personnel, soit : - Personnel engagé. Ledit programme prévoit les modalités d'inscription, de sélection, de remise et de promotion définis par le programme de l'organisme Forces AVENIR.

La Commission scolaire adhère au programme Forces AVENIR. Le service des communications publicise les finalistes et les lauréats.